

# Compte rendu réunion du 7 février 2023



## POINT DEMANDES ET PROJETS

Nous avons eu le plaisir d'accueillir pour la première fois Mrs Didier FAGE et Georges LORANO qui habitent sur l'Avenue SCAMARONI.

### MAIRIE

Bernard BONNABEL, Richard DEVILETTE, Magali ENET

**Egalement présent :** Mr Pierre GABELOTAUD journaliste à Var Matin

### PRÉSIDENCE

Sophie LANGER – Bernard FUGIER – Jacques VENDEL

### CONSEILLERS

#### Présents :

CHAGAGNAN DIDIER - DELAFONTAINE Daniel - DESBOIST Frederique - ELENA Paul - JAEGER Marc - MARCHETTI Laurence - MARCIOL Georges - MARTRES Suzanne - ROUVIER Géraldine - SALOMON Marie Noëlle - THIBAUT Geoffroy - TURREL Régis

#### Excusés :

BONACINA Franco - BROGNIET Laurent - CROCE-SPINELLI Hélène - MOURADI AZIZ - STUART Noël

#### Autres :

BERTHET François-Xavier - BOSSON Arnaud - BOSSEAUX Didier - GALLAY Maxime - GUILLET LHERMITE Jean-François - LEFÈVRE Jean - PETITCUENOT Jean-paul ROPHÉ - François VILLARD ROPHÉ- Martine - SPERANDIO LYDIA

## Suivi nouveau schéma de collecte des déchets.

- Chemin de Saint-Esprit / chemin des Grives, suite à la suppression des bacs à roulettes jugés dangereux, Madame MARCHETTI (Conseillère CQ Sud) souhaite savoir s'il serait possible de proposer une alternative plus proche que celles disponibles actuellement.
- PAV des Arnoux, une rencontre a été organisée sur place entre Mr Florent CROCE SPINELLI, propriétaire du terrain, Mme JUREZ DPVA et Mme CHAUVIN élue à la Mairie de Draguignan. Ils travaillent à l'étude d'une alternative.
- Colline aux Chênes, la suppression des 17 bacs à roulettes est prévue prochainement. Dans l'attente une alternative est à l'étude au niveau approximatif du 837 chemin des Arnoux. Les habitants rappellent que les véhicules de plus de 13T sont interdits sur ce chemin suite aux

dépôts sauvages réalisés sur ce terrain. Ce problème évoqué précédemment fait par ailleurs l'objet d'une plainte en justice en attente de jugement. Ils sont inquiets des risques de dépôts sauvages que ce point pourrait engendrer.

- Il a été évoqué la possibilité de contacter les propriétaires du terrain face aux actuels PAV des Arnoux, de l'autre côté de la départementale. Leurs vignes avaient été inondées en 2010 et n'ont pas été replantées. Peut-être seraient-ils prêts à accepter ces PAV?

De manière générale, les habitants aimeraient savoir si il y a une obligation légale de distance maximale entre les habitations et les premiers PAV mis à leur disposition. De même, si il y a un nombre d'habitants minimum sur une surface donnée qui oblige les institutions à créer un point de dépôts pour collecter leurs déchets.

Rappel : concernant les dépôts sauvages, nous sommes tous invités à les signaler via l'application DRACÉNE DÉCHETS dans la rubrique signaler une anomalie.

Lors de la prochaine réunion, nous prévoyons de faire un point sur les recours possibles lorsque des voisins utilisent leur terrain privé pour stocker des déchets qui nuisent à l'environnement ou à la sécurité des autres habitants.

## Report de la fête des quartiers Ouest et Sud au 11 juin 2023

Notre fête de quartier conjointe qui avait dû être annulée le 25 septembre dernier aura finalement lieu le 11 juin prochain. Nous aurons la chance d'être accueillis par le DOMAINE LAMANOIS de Géraldine (Conseillère CQ Sud) et Rémy ROUVIER. Nous reprendrons le format mis en place lors de la préparation de l'édition précédente. Vous aurez prochainement un lien pour vous inscrire gratuitement à cet événement.

Compte tenu du fait que le budget alloué n'avait pas été utilisé en 2022, la Présidente a demandé si cette somme pourrait être reportée sur l'édition 2023. Nous attendons un retour de la Mairie.

Si vous souhaitez aider aux préparatifs ou à l'organisation le jour même, merci de nous en informer à l'adresse [sud@ville-draguignan.fr](mailto:sud@ville-draguignan.fr)

Voirie

Suite à une visite sur site, Mr DEVILLETTE a annoncé qu'une démarche a été engagée par la Mairie pour sécuriser le chemin du bois des Demoiselles. Les pierres saillantes et les refuges vont être repris. Des demandes ont été adressées aux propriétaires d'arbres et autres végétaux afin qu'ils fassent le nécessaire pour la sécurité des usagers du chemin.

Point fibre

Début semaine dernière, nous avons reçu l'information de l'organisation de RDV entre les habitants et le nouveau prestataire. À ce jour, tous les créneaux ont été réservés mais la Mairie prévoit d'en organiser de nouveaux.

Les abonnés aux nouvelles du Quartier Sud seront informés par mail lorsque le Formulaire rendez-vous Fibre sera de nouveau disponible.

Si vous avez eu la chance d'avoir un rdv et que vous avez obtenu des informations qui pourraient intéresser d'autres habitants, merci de les partager afin que tout le monde puisse en profiter en envoyant un mail à [sud@ville-draguignan.fr](mailto:sud@ville-draguignan.fr)

Vous êtes déjà plusieurs à le faire notamment autour de la Colline aux chênes.

## Gestion de l'emploi du feu dans le Quartier

Mr Bernard FUGIER Vice-Président du Quartier Sud et Sapeur Pompier Professionnel nous a proposé une intervention concernant la gestion de l'emploi du feu dans le Quartier.

Plusieurs points ont été soulevés concernant :

- Les obligations de débroussaillage,
- La législation sur l'emploi du feu,
- Les recours des habitants face à des nuisances liées à l'emploi du feu par leurs voisins.

Nous attendons encore quelques réponses précises de la part de la Mairie sur les obligations et les procédures. Nous avons également demandé la rédaction d'un courrier type à télécharger en cas de nuisances entre voisins. L'objectif est d'avoir un support pour informer de la réglementation avant d'avoir recours à l'intervention de la Police Municipale.

Une page spécifique sera créée prochainement sur [draguisud.fr](http://draguisud.fr) vous serez informés de sa parution.

Dans l'attente, vous pouvez consulter ici les documents évoqués par Mr FUGIER lors de la présentation.

[TABLEAU DE SYNTHÈSE EMPLOI DU FEU](#)

[PLAQUETTE DÉBROUSSAILLEMENT](#)

[ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EMPLOI DU FEU](#)

[PLAQUETTE DÉBROUSSAILLEMENT](#)

[MÉMENTO EMPLOI DU FEU](#)

[ARRÊTÉ PRÉFECTORAL - RÉGLEMENT PERMANENT DU DÉBROUSSAILLEMENT](#)

## Magazine de la ville

Nous avons constaté que dans le Quartier Sud, les gens qui reçoivent le Magazine le reçoivent souvent au milieu de publicités et que ceux qui ne le reçoivent pas ont souvent un autocollant « Stop Pub » sur leur boîte aux lettres. Nous avons donc demandé à la Mairie de faire remonter cette information au prestataire.

La Présidente regrette que dans le dernier numéro, la page consacrée aux Conseils de Quartier ait été supprimée. Selon Mr DEVILETTE, les CQ n'ont pas fourni de contenu ce qui explique cette suppression. Pour autant, ils n'ont pas été sollicités et nous ne disposons pas du calendrier des bouclages. On aurait pu à tout le moins insérer une page d'information sur les coordonnées de chaque Conseil de Quartier. Beaucoup d'habitants ignorent encore totalement leur existence.

Vous pouvez consulter la version en ligne, vous inscrire si vous n'avez pas reçu le dernier numéro et trouver un point de distribution physique en cliquant sur bouton ci-dessous. Mr DEVILETTE insiste sur le fait que c'est important de renouveler régulièrement votre demande si vous ne recevez toujours pas le magazine.